SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22/10/2026 à 9h30

Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 25
Quorum : 18
Pouvoirs : 4
Nombre de membres présents et représentés : 29

Le Comité syndical a été convoqué le : 08/10/2026
L'affichage de la convocation a été effectué le : 08/10/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois d'octobre à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte de la Charente aval, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BURNET Alain, Président.

Titulaires présents :

- ***Communauté d'agglomération Rochefort Océan :*** M. BURNET Alain, M. GIRAUD Bernard, Mme LEROUGE Angélique, M. PACAUD Lionel, M. PORTRON Didier.
- ***Communauté de communes Aunis Sud :*** M. DUBOIS Richard, M. PROUST Stéphane.
- ***Communauté de communes Cœur de Saintonge :*** M. BARREAUD Sylvain, M. COMBAUD Benoît, M. LOUGE Éric.
- ***Saintes grandes rives, l'agglo :*** M. MIMOL Jean-Claude, Mme TOUSSAINT Charlotte.
- ***Communauté d'agglomération de La Rochelle :*** M. BOURAIN Sébastien, M. ROBLIN Didier.
- ***Communauté de communes du bassin de Marennes :*** Mme BERUSSEAU Evelyne, M. PETIT Jean-Marie.
- ***Communauté de communes Vals de Saintonge :*** Mme VERNON Christine.
- ***Communauté de communes de Gémozac :*** M. LEBRETON Dominique.

Suppléants présents :

- ***Communauté d'agglomération Rochefort Océan :*** M. JAULIN Jacques, M. RECHT Éric.
- ***Communauté de communes Aunis Sud :*** M. BOUCARD Jean-Yves, M. LECOURT Patrick.
- ***Communauté de communes Cœur de Saintonge :*** M. RAFFÉ David.
- ***Saintes grandes rives, l'agglo :*** M. CARPENTIER Thierry.
- ***Communauté d'agglomération de La Rochelle :*** M. STAUB Jean-Luc.

Absents excusés :
Mme AUBERT Marie-Hélène, M. BESSAGUET Bruno, M. BOUSSALEM Fabrice, M. BRUNETEAU Frédéric, M. CHATELIER Jean-Michel, Mme CHOLLET Maud, M. KURZAWA Thibaut, Mme RENON FRANÇOIS Patricia, M. RENOUX Alain, M. ROUYER Denis, M. TRAIN Francis, M. VIALE Jean-Pascal.

Pouvoirs :
M. ALBRECHT Sylvain (pouvoir à Mme VERNON Christine), M. MARCHAND Sébastien (pouvoir à M. DUBOIS Richard), M. PRIEUR DE KERMEL Christophe (pouvoir à M. ROBLIN Didier), Mme SOULA Laetitia (pouvoir à M. MIMOL Jean-Claude).

Secrétaire de séance :
M. PORTRON Didier est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

Objet de la délibération : approbation du procès-verbal de la séance du 03/07/2026
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le Président demande au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 03/07/2026.

Après délibération le Comité syndical :

- approuve le procès-verbal de la séance du 03/07/2026.

Retour sur l'atelier en lien avec le dialogue territorial animé par l'IFREE à destination des élus des territoires « Gères-Devise » et « Arnoult-Bruant », dans le cadre du renouvellement des programmations pluriannuelles

Le jeudi 24 septembre 2026 s'est tenu à TRIZAY un atelier animé par l'IFREE sur le thème « Démarches participatives de vos programmes d'actions : initiation à la démarche dialogue territorial ».

Les objectifs généraux de cet atelier étaient :

- distinguer les différentes intentions disponibles pour conduire les programmes d'actions : communication, éducation et participation dont celle du « dialogue territorial »,
- identifier les caractéristiques d'une démarche de « dialogue territorial » : les principes, étapes, résultats, bénéfices et conditions de réalisation,
- donner des éclairages sur la répartition des rôles entre technicien/animateur, experts, acteurs du territoire, élus ...
- préciser le positionnement des élus et leurs missions dans la conduite de démarches participatives.

L'objectif spécifique poursuivi par le SMCA était de réfléchir collectivement au positionnement à prendre sur l'engagement ou non d'un dispositif de dialogue dans les perspectives du renouvellement des Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG) des territoires « Gères-Devise » et « Arnoult-Bruant ».

Un retour très positif a été fait par les élus présents lors de cette journée et il est décidé l'engagement d'une réflexion tendant à la mise en œuvre de dispositifs de concertation dans le cadre du renouvellement des deux PPG.

Objet de la délibération : approbation du CEC des marais nord de Rochefort
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Didier ROBLIN

Le Comité syndical,

Vu le diagnostic préalable réalisé sur le territoire des marais nord de Rochefort,

Vu la nécessité d'œuvrer pour assure la résilience de ce marais,

Considérant que, dans cette perspective, il est prévu la mise en œuvre d'un Contrat Eau et Climat (CEC) sur le période 2026-2030 afin :

- de mettre en place une gouvernance en cohérence avec la GEMAPI, notamment en recherchant une complémentarité des compétences des gestionnaires (clarifier les chevauchements),
- de passer d'une gestion territoriale à une gestion fonctionnelle,
- d'adapter la gestion de la ressource en eau au regard des orientations de l'étude prospective Charente 2050 en favorisant l'émergence d'un projet de territoire au croisement de la politique de l'eau et de la politique agricole,
- d'accompagner l'ensemble des gestionnaires, techniquement et financièrement, afin de les aider à accomplir leur objet statutaire principal,
- d'intégrer le domaine public fluvial (canal de Charras) et le réseau hydraulique de l'UNIMA, au regard de leur importance en matière de gestion des marais nord de Rochefort.

Considérant que ce CEC intègre 41 actions pour un budget prévisionnel de 8 242 000 €.

Décide :

- de conclure un CEC 2026-2030 en partenariat technique et financier avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de Charente-Maritime,
- d'approuver le CEC joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ce contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Objet de la délibération : approbation du CEC du marais de Brouage
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Jean-Marie PETIT

Le Comité syndical,

Vu le premier Contrat de Progrès Territorial (CPT) 2020-2022 qui avait pour objectif de restaurer un fonctionnement étagé du marais, d'installer les instruments de métrologie indispensables à l'analyse de sa gestion, ainsi que de mettre en place une gouvernance permettant la définition de nouvelles modalités de gestion des niveaux d'eau.

Vu le deuxième CPT 2023-2024 qui avait pour objet principal la définition et l'expérimentation de nouvelles modalités de gestion des niveaux d'eau, par unité hydraulique cohérente (UHC), en complément des opérations de restauration engagées, tout en intégrant des actions directes au profit de la filière élevage.

Considérant la nécessité de poursuivre les actions au bénéfice du marais de Brouage,

Considérant que, dans cette perspective, il est prévu la mise en œuvre d'un Contrat Eau et Climat (CEC) sur la période 2026-2030 afin :

- de poursuivre les actions socle qui, si elles étaient interrompues, perdaient l'effet cumulé des interventions successives,
- d'intégrer des actions novatrices de soutien et de développement de la filière élevage,
- de définir et d'intégrer des nouvelles actions d'accompagnement des usages et du milieu face aux effets du changement climatique,
- d'intégrer le domaine public fluvial (canal Charente-Seudre), au regard de son importance en matière de gestion hydraulique.

Considérant que ce CEC intègre 39 actions pour un budget prévisionnel de 8 650 000 €.

Décide :

- de conclure un CEC 2026-2030 en partenariat technique et financier avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de Charente-Maritime,
- d'approuver le CEC joint à la présente délibération,
- d'autoriser le Président à signer ce contrat et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « marais de Brouage » - 2027
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « marais de Brouage », et porter les actions du Contrat Eau et Climat, un poste d'ingénieur territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

Marais de Brouage				
Dépenses de personnel directement liées à la réalisation de la mission				
	Jours dédiés à la mission	Montant imputable à la mission	Taux d'aide AEAG	Montant de l'aide
Frais salariaux de l'agent	229	63 000,00 €	80%	50 400,00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	142	52 140,42 €	80%	41 712,34 €
Total	*371*	*115 140,42 €*		*92 112,34 €*
Frais généraux indirects				
Forfait frais indirects (70 €/jours cumulés)		25 970,00 €	80%	20 776,00 €
Dépenses ponctuelles directement liées à la réalisation de la mission				
Dépenses ponctuelles		1 000,00 €	80%	800,00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2027,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2027,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « marais nord de Rochefort » - 2027

(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)

Rapporteur : Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « marais nord de Rochefort », et porter les actions du Contrat Eau et Climat, un poste d'ingénieur territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

Marais nord de Rochefort				
Dépenses de personnel directement liées à la réalisation de la mission				
	Jours dédiés à la mission	Montant imputable à la mission	Taux d'aide AEAG	Montant de l'aide
Frais salariaux de l'agent	229	50 000,00 €	80%	40 000,00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	142	52 140,42 €	80%	41 712,34 €
Total	*371*	*102 140,42 €*		*81 712,34 €*
Frais généraux indirects				
Forfait frais indirects (70 €/jours cumulés)		25 970,00 €	80%	20 776,00 €
Dépenses ponctuelles directement liées à la réalisation de la mission				
Dépenses ponctuelles		1 000,00 €	80%	800,00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2027,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2027,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « Gères-Devise » - 2027
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « Gères-Devise », et porter les actions du Programme Pluriannuel de Gestion, un poste d'ingénieur territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

Gères-Devise				
Dépenses de personnel directement liées à la réalisation de la mission				
	Jours dédiés à la mission	Montant imputable à la mission	Taux d'aide AEAG	Montant de l'aide
Frais salariaux de l'agent	229	55 000,00 €	70%	38 500,00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	142	52 140,42 €	70%	36 498,30 €
Total	*371*	*107 140,42 €*		*74 998,30 €*
Frais généraux indirects				
Forfait frais indirects (70 €/jours cumulés)		25 970,00 €	70%	18 179,00 €
Dépenses ponctuelles directement liées à la réalisation de la mission				
Dépenses ponctuelles		1 000,00 €	70%	700,00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2027,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2027,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération : demande de subvention relative au poste d'Animateur du territoire « Arnoult-Bruant » - 2027
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Alain BURNET

Le Président rappelle au Comité syndical qu'afin d'assurer l'animation du territoire « Arnoult-Bruant », et porter les actions du Programme Pluriannuel de Gestion, un poste de technicien territorial a été ouvert et pourvu.

A ce titre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG) peut être sollicitée.

Le plan de financement estimatif annuel de cette mission est le suivant :

Arnoult-Bruant				
Dépenses de personnel directement liées à la réalisation de la mission				
	Jours dédiés à la mission	Montant imputable à la mission	Taux d'aide AEAG	Montant de l'aide
Frais salariaux de l'agent	229	55 000,00 €	70%	38 500,00 €
Frais salariaux de direction et de secrétariat	142	52 140,42 €	70%	36 498,30 €
Total	*371*	*107 140,42 €*		*74 998,30 €*
Frais généraux indirects				
Forfait frais indirects (70 €/jours cumulés)		25 970,00 €	70%	18 179,00 €
Dépenses ponctuelles directement liées à la réalisation de la mission				
Dépenses ponctuelles		1 000,00 €	70%	700,00 €

Après délibération le Comité syndical :

- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'année 2027,
- décide l'inscription des écritures comptables au budget primitif 2027,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Objet de la délibération : groupement de commande avec le SMBS pour la réalisation de l'inventaire des zones humides et du maillage bocager de la CCBM (hors marais)
(suffrages exprimés : 29 / pour : 29 / contre : 0 / abstentions : 0)
Rapporteur : Jean-Marie PETIT

Le Vice-Président expose au Comité syndical que, dans le cadre du développement des projets fonciers de ses communes membres, la Communauté de Communes du Bassin de Marennes (CCBM) doit procéder à l'inventaire des zones humides et du maillage bocager (hors marais) sur : Bourcefranc le Chapus, Le Gua, Marennes-Hiers-Brouage, Nieulle sur Seudre, Saint Just Luzac et Saint Sornin.

Ces communes étant, pour partie ou en totalité, sur le périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre (SMBS), il convient de conclure une convention constitutive de groupement de commande afin que le SMCA soit désigné en qualité de coordonnateur.

Le coût estimatif est de 120 000 € TTC.

Le Vice-Président informe le Comité syndical que le financement pourra être assuré de la manière suivante :

	Taux	Montant
Inventaire des zones humides et du maillage bocager TTC		**120 000 €**
Subvention AEAG	80,00%	96 000 €
Sous-total subventions	***80,00%***	***96 000 €***
Reste à charge du SMCA	**20,00%**	**24 000 €**

Après délibération le Comité syndical :

- décide de procéder à l'inventaire des zones humides et du maillage bocager (hors marais) de la CCBM,
- valide la constitution d'un groupement de commande avec le SMBS,
- approuve le plan de financement comme indiqué ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

- la prochaine séance du Comité syndical se tiendra le jeudi 11 février 2027 à 9h30.

Le Président,
Alain BURNET

SYNDICAT MIXTE DE L'ESTUAIRE CHARENTE AVAL

Le Secrétaire de séance,
Didier PORTRON